



FICHE PROGRAMME

CAPA JARDINIER PAYSAGISTE

> Lieu de la formation :

UFA Abbé de l'Épée
254, Rue Saint-Jacques - 75005 Paris

Programme de formation - Mise à jour du 07/02/2023

Arrêté du 10 juin 2015 portant création de la spécialité «jardinier paysagiste» du certificat d'aptitude professionnelle agricole et fixant ses conditions de délivrance (JO 9 juillet 2015)
Nomenclature du niveau de qualification : Niveau 3
Code(s) NSF : 214 : Aménagement paysager (parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport)
Formacode(s) : 21046 : travaux paysagers

Diplôme national permettant d'acquérir les techniques et compétences nécessaires à des activités dans le secteur agricole de l'aménagement paysager.

> PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉ-REQUIS

- Après étude du dossier scolaire (lettre de motivation et CV).
- Formation ouverte aux jeunes de 16 à 29 ans (ou sans limite d'âge si notification MDPH avec RQTH : reconnaissance en qualité de travailleur handicapé).
- Contrat d'apprentissage avec une entreprise ou une collectivité publique obligatoire.
- Capacité d'accueil : 10
- Formation ouverte aux personnes en situation de handicap. Pour plus d'informations, contactez notre référent handicap M. Larronde : secretel2@injs-paris.fr

> OBJECTIFS

L'ouvrier du paysage ou le jardinier aménage et entretient les jardins privés ou les espaces publics à l'aide d'outils manuels et d'engins motorisés. Les travaux d'aménagement couvrent principalement les travaux liés à la plantation des végétaux, l'engazonnement et la mise en place d'infrastructures (systèmes d'arrosage, petits ouvrages et installations inertes,...). Les travaux d'entretien consistent à assurer la maintenance des aménagements et des espaces végétalisés et l'entretien des matériels utilisés. Les travaux sont réalisés sous le contrôle de la hiérarchie.

Capacités professionnelles visées :

- Réaliser en sécurité des travaux d'entretien paysager ;
- Entretenir la végétation ;
- Réaliser l'entretien des installations et des infrastructures paysagères ;
- Réaliser en sécurité des travaux d'aménagement paysager ;
- Réaliser des travaux de mise en place de végétaux ;

- Réaliser des travaux de mise en place d'installations et d'infrastructures paysagères ;
- Effectuer des travaux liés à l'entretien des matériels et équipements ;
- Réaliser des opérations de maintenance conditionnelle des matériels et équipements ;
- Réaliser des opérations de maintenance corrective des matériels et équipements ;

Capacités générales visées :

- Utiliser des outils dans des situations de la vie courante ;
- S'exprimer à travers une réalisation personnelle ;
- Adopter des comportements favorisant son équipe libre personnel ;
- Interagir avec son environnement social ;
- Adapter son langage et son comportement aux situations de communication.
- S'approprier les normes et cadres de références d'un collectif.

> MÉTHODES PÉDAGOGIQUES ET D'ENCADREMENT

Démarche

Notre démarche privilégie une pédagogie et un suivi individualisés. La pédagogie de la réussite incite l'apprenant à être acteur de sa formation. Elle prend en compte le rapport à l'apprentissage et au savoir de tous et s'appuie sur l'expérience, les acquis antérieurs de chacun. Le groupe est utilisé comme un moteur, qui aide chaque apprenant à préciser sa place de membre.

La motivation est un puissant levier de la réussite. Pour soutenir l'effort dans le processus d'apprentissage et favoriser l'investissement de l'apprenant dans la formation, les modalités pédagogiques proposées doivent être variées pour favoriser le plaisir d'apprendre.

En fonction des objets de travail, des objectifs pédagogiques, des besoins des apprenants et de leur profil, nous proposons d'alterner les situations d'apprentissage :

- des activités complexes basées sur des situations problèmes,
- des apports théoriques,
- un enseignement explicite,
- l'observation des pratiques,
- des mises en situation professionnelle,
- l'apprentissage par la réalisation d'un projet,
- l'entraînement et l'automatisation.

Supports pédagogiques

Les supports de cours sont fournis aux apprenants sous format papier et/ou numérique :

- documents authentiques (articles, extraits de livre, de rapport, d'étude, modes d'emploi, notices techniques...),
- extraits de manuels scolaires (cours, exercices),
- dossiers conçus par les formateurs,
- espaces numériques partagés (serveur de fichiers, logiciels, imprimantes multifonctions...), accès Internet (utilisation pédagogique des stockages cloud, réseaux sociaux, applications éducatives...),
- apport théorique visuel et contenus interactifs via Vidéo projecteur interactif, qui facilitent la co-construction des savoirs en collectif,
- livret de Liaison Pédagogique contenant des check-lists d'objectifs et de compétences à travailler, des fiches d'évaluation en centre et en entreprise, des comptes-rendus de rencontres pédagogiques en entreprise.

Coordination de la formation en entreprise et au centre de formation

Nous organisons des séances de régulation pour :

- identifier des objectifs d'apprentissage concertés entre formateur et apprenant,
- cibler des entreprises en fonction de ces objectifs,
- élaborer un argumentaire afin de démarcher les entreprises,
- faciliter la négociation des objectifs qui doivent être en adéquation avec les impératifs/contraintes de production de l'entreprise d'accueil.

Concrètement, les objectifs de l'alternance en entreprise, sont travaillés au centre avant chaque départ en entreprise. Ils sont contractualisés sur un document appelé « Livret d'Apprentissage CFA / Entreprise ».

De nouveaux temps de régulation sont ensuite animés pour évaluer l'activité réalisée en entreprise, en lien avec le référentiel diplôme.

Évaluation en cours de formation

Tout au long de la formation, des temps d'évaluation sont organisés en continu, pour que chaque apprenant puisse nommer ses objectifs pédagogiques, ses progressions et ses réussites.

Une démarche d'évaluation formative incite à analyser ses pratiques et ses stratégies d'apprentissage.

Le dispositif d'évaluation est formalisé dans un Livret de Liaison Pédagogique ou un Livret d'accompagnement :

évaluation initiale, bilans intermédiaires et évaluation finale, permettent de visualiser et mettre en valeur les acquis de la formation, de capitaliser ce qui fonctionne et d'impulser des changements de pratiques, pour optimiser l'acquisition de connaissances et compétences.

Ce Livret, utilisé par le formateur et le tuteur en entreprise, atteste la validation des acquis.

Locaux

Tous les lieux de formation disposent de bureaux de formateurs/salle pour entretien individuel, de salles de cours et d'ateliers pédagogiques en lien avec les métiers des diplômes proposés et pourvus des équipements nécessaires et conformes aux référentiels. Un local technique stocke du matériel et consommables dont un inventaire et un approvisionnement sont effectués régulièrement.

Nous mettons à disposition, sur chacun des sites, les matériels nécessaires au bon déroulement de la formation : ordinateurs avec connexion internet, vidéo projecteur, caméra numérique, photocopieurs, documentations et logiciels spécifiques...

Reste à la charge de l'apprenant le petit matériel de base et de prise de notes (feuilles, classeur, stylos, calculatrice...).

Un jardin pédagogique avec plateau technique : serre, roseraie, jardins à la française, terrain d'entraînement couvert, matériel de motoculture, atelier équipé.

> MODALITÉS DE CERTIFICATION

Le centre de formation facilite l'inscription des apprenants aux épreuves de validation et les informe des dates des examens.

Le diplôme est délivré au vu des résultats obtenus à un examen se déroulant sous la forme d'une combinaison d'épreuves ponctuelles terminales et de CCF. La présence du candidat à toutes les épreuves est obligatoire. Possibilité de valider un ou des blocs de compétences.

Le ministère de l'agriculture délivre le diplôme, ou le cas échéant, une attestation reconnaissant l'acquisition de blocs de compétences.

L'examen comporte 7 épreuves obligatoires et 1 épreuve facultative. Les épreuves permettent de vérifier l'atteinte de toutes les capacités du référentiel de certification. Cette modalité d'évaluation est spécifique de la préparation du diplôme dans sa forme "modulaire". Les épreuves diffèrent selon que les candidats bénéficient ou non du CCF.

Pour les candidats en formation initiale (scolaire et apprentissage), 1 épreuve est organisée en épreuve ponctuelle terminale, les autres correspondent à des épreuves organisées en cours de formation.

Épreuve E1				
Capacités à certifier	Épreuve	Modalité	Coeff	Module
CG1 : Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux	E1		2	MG1
CG1.1 - Prendre position dans une situation à caractère social et civique	E1.1	CCF	1	ESC et HG
CG1.2 - Utiliser des outils dans des situations de la vie courante	E1.2	CCF	1	Maths et SESG

Épreuve E2				
Capacités à certifier	Épreuve	Modalité	Coeff	Module
CG2 : Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle	E2		2	MG2
CG2.1-S'exprimer à travers une réalisation personnelle	E2.1	CCF	1	Lettres
CG2.2 - Adopter des comportements favorisant son équilibre personnel	E2.2	CCF	1	EPS et Biologie

Épreuve E3

Capacités à certifier	Épreuve	Modalité	Coeff	Module
CG3 : Interagir avec son environnement social	E3		2	MG3 et MP1
CG3.1 - Adapter son langage et son comportement aux situations de communication	E3.1	CCF	1	LV Lettres
CG3.2 – S'approprier les normes et cadres de références d'un collectif	E3.2	CCF	1	SESG

Épreuve E4

Capacités à certifier	Épreuve	Modalité	Coeff	Module
CP4 : Réaliser en sécurité des travaux d'entretien paysager	E4		6	MP4
CP4.1 - Entretenir la végétation	E4.1	EPT	4	
CP4.2 - Réaliser l'entretien des installations et des infrastructures paysagères	E4.2	CCF	2	STP*

Épreuve E5

Capacités à certifier	Épreuve	Modalité	Coeff	Module
CP5 : Réaliser en sécurité des travaux d'aménagement paysager	E5		4	MP3
CP5.1 - Réaliser des travaux de mise en place de végétaux	E5.1	CCF	2	
CP5.2 - Réaliser des travaux de mise en place d'installations et d'infrastructures paysagères	E5.2	CCF	2	STP*

Épreuve E6

Capacités à certifier	Épreuve	Modalité	Coeff	Module
CP6 : Effectuer des travaux liés à l'entretien des matériels et équipements	E6		2	MP2
CP6.1 - Réaliser des opérations de maintenance conditionnelle des matériels et équipements	E6.1	CCF	1	
CP6.2 - Réaliser des opérations de maintenance corrective des matériels et équipements	E6.2	CCF	1	STE

Épreuve E7

Capacité à certifier	Modalité	Coeff	Module
CP7 : S'adapter à des enjeux professionnels locaux		2	MIP
CP7 - S'adapter à des enjeux professionnels locaux	CCF	2	STP*

Epreuve facultative

Un enseignement facultatif au choix parmi les trois enseignements proposés	Modalité	Coeff	
Langue vivante étrangère II ou langues et cultures régionales ou langue des signes française			
Pratiques physiques et sportives	CCF	2	Points > 10
Pratiques sociales et culturelles			

* Sciences et techniques professionnelles. Plusieurs disciplines contribuent à l'enseignement des modules professionnels. Elles sont regroupées sous l'appellation STP et comprennent les sciences et techniques des aménagements de l'espace et les sciences et techniques des équipements.

	Année 1	Année 2	Volume horaire global
En centre de formation	560* h	560* h	1120 h
<ul style="list-style-type: none"> • Français • Sciences Economiques, sociales et de Gestion • Mathématiques - sciences physiques et chimiques • Biologie/Écologie • Langue vivante 1 : anglais • Langue des signes française • Éducation socio-culturelle • Technologie informatique et multimédia • Histoire-Géographie • Sciences et technique de l'aménagement • Sciences et technique des équipements <i>* incluant 3h30 de travail personnel par semaine</i>			
En Entreprise	1047 h	1047 h	2094 h
<p>72 semaines rythme d'alternance à définir selon la durée du contrat de travail. Les périodes en entreprise sont obligatoires pour l'obtention du diplôme (Article D.337-54 du Code de l'éducation). Calcul sur la base de la durée légale annuelle de travail, soit 1607 h</p>			
	1607 h	1607 h	3214 h

> ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

Début et fin de formation

Les périodes de formation sont liées aux périodes de validation du diplôme.
Les dates de début et de fin sont définies dans la convention de formation.

Durée

La durée de formation est déterminée par un positionnement et formalisée dans une convention. La durée de formation est de 1120 h en centre et 2094 h en entreprise sur 2 ans.

Horaires de la formation en centre

Emploi du temps remis à la rentrée

Horaires de la formation en milieu professionnel

En fonction de l'organisation de travail de l'entreprise d'accueil.

> COÛT DE LA FORMATION

- Aucun coût pédagogique pour l'apprenti
- Pour les employeurs privés : coût pédagogique pris en charge par l'OPCO ou CNFPT de rattachement – nous contacter pour plus de précisions
- Pour les employeurs publics - nous contacter
- Les frais d'hébergement et/ou de restauration sont à la charge de l'apprenti : nous consulter pour en savoir plus.

> DÉBOUCHÉ ET POURSUITE D'ÉTUDE

L'ouvrier paysagiste travaille dans des entreprises de travaux paysagers du secteur privé (entreprises de création, d'entretien de jardins particuliers ou d'aménagements collectifs, de constructions décoratives) ou publics (services des espaces verts des villes, collectivités territoriales).

Ce CAP agricole débouche sur la vie active mais il est possible, à certaines conditions, de poursuivre notamment vers :

Bac pro aménagements paysagers

BP (Brevet Professionnel) Aménagements paysagers

Ou réaliser un autre CAP dans le domaine agricole : CAPA Métiers de l'agriculture "production horticole" ou "productions agricoles / Utilisation des matériels.

> MODALITÉS D'ACCÈS : COMMENT S'INSCRIRE ?

Nous contacter directement au : 01 53 73 14 33 ou 36 – secretel2@injs-paris.fr

L'entrée en formation se réalise après un entretien de motivation par le Chef de service Formation et insertion professionnelle et l'examen du dossier (bulletins, lettre de motivation).

> DÉLAIS D'ACCÈS

L'établissement établira dans un délai de 8 jours après la commission d'admission, la confirmation de l'inscription. Cette dernière se réalisera par un envoi de mail au jeune ou aux représentants légaux.